

Ecole nationale supérieure
des sciences de l'information
et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

BIBLIOTHEQUES PATRIMONIALES ET RESEAUX
L'EXEMPLE DES ARTS DU SPECTACLE EN FRANCE

Joël Huthwohl
Archiviste-paléographe

sous la direction de
Jean Bernon
Service commun de documentation de l'Université Jean Moulin Lyon 3

1998

RESUME

Le présent mémoire traite des liens entre bibliothèques patrimoniales et réseaux électroniques. Dans un premier temps, cette étude analyse quelle utilisation une bibliothèque patrimoniale peut faire des ressources du réseau en insistant sur l'importance du patrimoine électronique. Dans un deuxième temps, l'accent est mis sur l'intérêt des réseaux dans les entreprises de coopération.

INTRODUCTION

Dans son discours d'ouverture de l'université de la Communication d'Hourtin, le 25 août dernier\$, Lionel Jospin a évoqué longuement le développement des réseaux informatiques et notamment d'Internet, incitant les Français à prendre la mesure des possibilités qu'offraient aujourd'hui ces nouvelles technologies. Le Premier ministre, entre autres sujets touchant à l'économie ou à l'éducation, a fait une place au patrimoine : « Il faut une politique ambitieuse de numérisation de notre patrimoine culturel, lequel doit être accessible au public sur les réseaux ouverts : patrimoine de l'écrit, patrimoine architectural et artistique, patrimoine scientifique. ». L'ouverture du serveur Gallica le 10 octobre a concrétisé ce souhait en offrant aux visiteurs du site Web de la Bibliothèque nationale de France 2600 textes et 7000 images numérisés. Ce projet n'est d'ailleurs que la partie immergée d'un vaste mouvement qui porte les bibliothèques françaises à utiliser de plus en plus les capacités du réseau Internet pour enrichir et faire connaître à un large public leurs collections.

Dans ce contexte très favorable aux nouvelles technologies se pose la question de savoir quels usages en font ou peuvent en faire les bibliothèques qui ont des fonds spécialisés ou patrimoniaux. En quoi ces usages sont-ils différents de ceux des autres établissements ? Comment se transforment ou se pérennisent les pratiques documentaires dans les bibliothèques patrimoniales et spécialisées, en terme d'accès à de nouvelles sources d'information, de diffusion d'informations propres à l'établissement et de coopération ? Le département des arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France a été à ce titre un très bon terrain d'expérience par la richesse de ses collections patrimoniales et par ses fonctions de centre documentaire spécialisé. De plus, les projets actuels du département sur le recensement des ressources sur les arts du spectacle en France et sur la numérisation des dossiers de presse sont l'occasion de mener une réflexion plus générale sur le rôle et l'utilisation des réseaux dans la vie d'un établissement comme celui-ci.

L'objet de cette étude porte essentiellement sur deux aspects de cette problématique globale. Le premier pose la question de l'usage des ressources du réseau pour les professionnels et les lecteurs et au-delà la question de la constitution encore hypothétique d'un patrimoine électronique à travers ce qui est diffusé sur Internet. Le second insiste plutôt sur la forme que pourrait prendre une coopération nationale sur le thème des arts du spectacle, ceux-ci étant compris comme l'ensemble des disciplines du spectacle vivant -

théâtre, danse, marionnettes, mime, cirque - avec des incursions éventuellement dans le cinéma qui fait aussi partie du champ couvert par le département ou vers la musique qui est surtout du ressort du département de la musique.

PREMIERE PARTIE
LA RECHERCHE D'INFORMATION SUR LES RESEAUX

Dans une bibliothèque patrimoniale comme dans les autres bibliothèques, la recherche d'information passe aujourd'hui par l'utilisation des services d'Internet. Comme le souligne Elisabeth Cherdhal, « les professionnels de la documentation et les spécialistes d'un domaine ne peuvent plus ignorer ce phénomène »¹ Des services de communication, comme la messagerie, les listes et les news aux services de connexion ou de transfert de fichiers, en passant par les services d'information disponibles sur le World Wide Web, tous les aspects des réseaux méritent qu'une bibliothèque s'y penche. elle peut faire en déclinant les services d'Internet et en évaluant leur pertinence. elle peut aussi, de manière à donner un résultat significatif, analyser l'apport d'Internet pour chacune de ses missions et étudier les types d'information utiles pour les acquisitions, le traitement des collections et le service au public

1. 1. Les sources d'information et les outils pour les professionnels

1. 1. 1. L'information professionnelle disponible sur le réseau

Les bibliothécaires peuvent exploiter les ressources d'Internet pour avoir accès à de la documentation professionnelle. Ils peuvent notamment visiter les sites des principales associations nationales ou internationales de professionnels des bibliothèques pour avoir accès soit à l'actualité des activités de l'association soit à des articles ou des dociers sur tel ou tel aspect du métier. La Bibliothèque nationale de France a d'ailleurs senti l'intérêt d'une telle démarche en mettant sur son serveur des pages traitant de l'« information professionnelle ». Dans cette rubrique, les visiteurs trouvent des apges sur la conservation avec notamment un lien vers le programme de préservation et conservation de l'IFLA, sur le dépôt légal avec la liste des bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt légal, des textes législatifs et des guides pratiques, sur la normalisation ainsi que sur les programmes de recherches en cours dans l'établissement. On peut souhaiter se connecter directement au serveur de l'IFLA² qui fournit un grand nombre d'articles ou de compte-rendus en texte intégral. De même, l'ABF et l'ADBS diffusent

¹CHERDHAL, Elisabeth, « Les bibliothèques et le réseau, le réseau et les bibliothèques » in *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*, p. 153.

des listes de publications et des dossiers sur les questions d'actualité. Dans le domaine spécifique des arts du spectacle, la SIBMAS a aussi son serveur³ sur lequel sont accessibles non seulement des données sur les membres de l'association, mais aussi des programmes et autres textes de congrès passés et à venir ainsi que des liens vers d'autres organisations internationales concernant les spectacles.

La consultation de ces serveurs peut-être utilement complétée par la visite des serveurs d'autres bibliothèques dans le monde, en particulier les bibliothèques similaires soit par leur dimension internationale, soit par leur vocation spécialisée. En utilisant les liens de la rubrique « Bibliothèques nationales » du serveur Web de la BNF, il est facile d'aller voir ce que font les collègues étrangers en matière d'OPAC. Cet accès peut aussi servir pour le catalogage des livres étrangers comme l'a montré l'expérience du stage. De même, pour le projet européen AUTHOR qui a l'ambition de constituer un fichier européen d'autorités, des extraits des fichiers de plusieurs bibliothèques nationales - France, Royaume Uni, Espagne, Portugal - étaient en test sur Internet⁴ entre le 20 octobre et le 24 novembre 1997. Cet exemple montre que non seulement l'accès au réseau peut ouvrir des horizons aux esprits curieux mais commence à être considéré comme un outil à part entière pour mener à bien des projets de coopération. Dans le domaine des arts du spectacle, en plus des grandes collections intégrées dans le catalogue des bibliothèques nationales comme à la New York Public Library, des serveurs proposent aussi une description plus ou moins détaillée de collections plus modestes. La Templeman Library de l'université du Kent à Canterbury⁵ offre la description de ses principales collections, collection Melville et collection Pettingell ainsi qu'une liste des affiches de théâtre qu'elle conserve pour la période 1786 au début du XX^e siècle.

La messagerie électronique devient aussi un moyen de communication de plus en plus indispensable pour les échanges entre professionnels. Les listes de diffusion jouent un rôle grandissant dans le monde des bibliothèques. La liste biblio-fr créée en 1993 a aujourd'hui 1500 abonnés. Elle est, au dire de son modérateur, Hervé Le Crosnier un "outil de formation permanente" au service des bibliothécaires⁶. Il n'existe pas de liste de qualité équivalente pour les arts du spectacle. On peut toutefois signaler l'existence de la liste Queatre de l'université du Québec à Montréal. Elle rassemble plusieurs centaines de chercheurs et d'étudiants en littérature ou en histoire dans le domaine francophone. Modérée par un professeur de l'université, elle concerne pour l'instant une petite partie la

² Miroir français : <http://ifla.inist.fr/>

³ <http://www.let.una.nl/vg/sibmas.html>

⁴ <http://mars.dtv.dk:8000/author>

⁵ <http://www.ukc.ac.uk/library/special/html/specoll/theatre.htm>

⁶ Santantonios, Laurence, « Au rendez-vous des bibliothécaires internautes » dans *Livres Hebdo*, n°265, 17 octobre 1997, p.64.

communauté scientifique et traite surtout du théâtre et de la recherche qui se font au Québec.

1. 1. 2. Les serveurs de l'édition au service de la politique d'acquisition

Le département des arts du spectacle, comme toute bibliothèque spécialisée, a une politique d'acquisition qui a l'ambition de couvrir la totalité de la production éditoriale française dans son domaine et de rassembler les ouvrages les plus importants de la production étrangère. Ces objectifs, comparables à ceux des bibliothèques cadistes dans les universités, sont renforcés à la Bibliothèque nationale par sa vocation patrimoniale. Pour remplir ces missions, le département bénéficie d'un atout majeur, celui de recevoir un exemplaire du dépôt légal des livres imprimés dans son domaine. Cette pratique lui permet de consacrer une bonne partie du budget d'acquisition à l'achat d'ouvrages anciens ou étrangers. Les acquéreurs ont aussi l'avantage de pouvoir parcourir chaque semaine les rayons du Dépôt légal pour se tenir au courant des dernières publications et retenir des livres. Or cette opportunité risque d'être perdue au profit de l'attribution de l'exemplaire aux régions. Cette nouvelle situation, outre les conséquences budgétaires, peut amoindrir la qualité de l'information sur l'actualité éditoriale. Naturellement les acquisitions se font aussi à l'aide des sources classiques que sont *Livrehebdo* ou les catalogues d'éditeurs imprimés. Mais ce changement peut être l'occasion d'explorer les nouvelles sources d'information disponibles sur le réseau Internet.

Les éditeurs français, malgré un grand retard dans ce domaine, sont de plus en plus présents sur le réseau. De grandes maisons d'éditions ont créé leur serveur comme Gallimard⁷, les Presses universitaires de France, Odile Jacob ou les éditions du CNRS. Ces serveurs donnent accès à une partie des catalogues avec une mise en valeur des nouveautés, mais aussi avec des données rétrospectives. Ces sites proposent les informations classiques des catalogues, ainsi les éditions du CNRS avec l'index de leurs collections, notamment de leurs éditions théâtrales⁸. Mais la mise en ligne des catalogues permet aussi d'offrir de nouveaux services aux clients. Sur le serveur des PUF, un formulaire permet d'interroger le catalogue par titre ou auteur ; la notice descriptive est parfois accompagnée d'un résumé de l'ouvrage ou d'une table des matières ainsi que d'éléments biographiques sur l'auteur⁹, très utiles pour décider d'un achat. Ces informations complémentaires pourraient compenser la disparition éventuelle de la visite au Dépôt légal.

⁷ La liste des serveurs cités est disponible en ANNEXE I.

⁸ <http://www.cnrs.fr/Editions/frtheatr.html>

⁹ Voir, à titre d'exemple, la notice de *Jean Vilar* par Emmanuelle Loyer.

Ces informations partielles sont aujourd'hui relayées par plusieurs librairies virtuelles qui diffusent des bases de données bibliographiques sur la production éditoriale française. La librairie virtuelle Alapage propose gratuitement une base de donnée de 300000 titres disponibles avec possibilité de commander par le réseau. Sa version payante, Livre.net, a l'ambition d'être un véritable outil de travail au service des professionnels du livre en fournissant des annuaires de diffuseurs ou d'éditeurs. L'arrivée récente d'Electre, jusqu'à maintenant accessible par Minitel seulement, « la totalité de la production éditoriale française est enfin accessible sur le Web »¹⁰. La « fonction d'alerte [...] qui permet à chaque utilisateur d'être immédiatement et personnellement averti de ce qui paraît sur les thèmes qui l'intéressent »¹¹ répond tout à fait aux besoins d'un département spécialisé qui par nature a une politique d'acquisition constante et ciblée sur des domaines bien définis.

L'utilisation du réseau Internet peut s'avérer encore plus fructueuse pour connaître les livres publiés à l'étranger. Evidemment Internet regorge d'informations sur l'édition anglo-saxonne ; l'omniprésence d'Amazon.com avec ses deux millions de références et ses nombreux services aux clients comme la critique des ouvrages publiés en est le plus éclatant exemple. Mais l'accès au réseau est certainement plus précieuse encore pour connaître la production éditoriale de nos voisins européens, comme l'Italie ou l'Allemagne, dont les réseaux de diffusions sont moins structurés¹². A ce titre, la consultation de serveur comme Alise.it peut se révéler très utile. Ce site consacré au livre en Italie fournit une liste très complète d'adresses de bibliothèques de librairies et d'éditeurs ainsi que des informations sur l'actualité éditoriale ou encore sur l'édition électronique. Sous la rubrique *gli editori*, on trouve de nombreux liens avec des éditeurs italiens, beaucoup plus présents sur le Web que leurs homologues français. Pour les maisons d'édition les plus sollicitées par le département comme Mondadori, ce service peut rapidement être incontournable. L'intérêt de la rubrique *i libri in arrivo* et de sa section *Arti, spettacolo e sport* est aussi évident.

Cet usage du réseau Internet n'est pas propre aux collections spécialisées, mais il y peut être particulièrement fécond dans la mesure où il permet aux acquéreurs d'obtenir rapidement des informations à jour essentielles aux chercheurs. La technologie du *push* qui fait que l'information va à l'internaute comme dans le cas d'Electre et non l'inverse, pourrait être promise à un bel avenir. Selon *Planète Internet*, « le Push trouve un marché auprès des professionnels comme outil de mise à jour ou de veille technologique. ». Il ne serait pas étonnant qu'il en trouve un auprès des professionnels de l'information spécialisées comme outil de veille documentaire.

¹⁰SANTANTONIOS, Laurence, « Electre.com s'installe » in *Livre Hebdo*, n°265, 17.10.1997, p.44-45.

¹¹ *Ibid.*

1. 1. 3. Nouveaux projets, nouvelles ressources

Les nouveaux projets du département et l'évolution du réseau Internet peuvent faire naître d'autres usages que nous ne soupçonnons pas encore. Deux perspectives peuvent cependant se dessiner. La première est liée à la reprise du fichier d'identification des spectacles arrêté en 1988. Les modalités de ce redémarrage ne sont pas encore établies. S'il était envisagé de constituer le fichier au fur et à mesure de l'actualité des théâtres, le recours aux ressources d'Internet serait sans doute fructueux. Plusieurs sites se consacrent en effet aux calendriers et aux programmes de spectacle. Des serveurs comme Compuscope ou Pariscope¹² fournissent une information à jour sur les spectacles en France et à Paris. Rodio-France a lancé récemment un service intitulé Les petits ruisseaux sur l'actualité des spectacles. On trouve aussi des agendas régionaux comme l'*Agenda culturel de Haute-Normandie* ou *Le Petit Bulletin* à Grenoble. Certains producteurs créent aussi un site le temps de la promotion d'un spectacle comme pour *La vie parisienne* présentée à Bercy. Les organisateurs de festivals ne sont pas en reste et font rédiger de plus en plus des pages au moment de l'événement. C'est le cas du festival d'Avignon mais aussi du Festival international de la marionnette de Charleville-mézières ou du Festival international de théâtres d'enfants de Toulouse. Si la personne chargée d'alimenter le fichier doit le faire presque simultanément avec le déroulement des événements, elle ne pourra le faire que grâce à l'information mise à jour et rapidement accessible diffusées sur le réseau.

Les acquisitions patrimoniales pourraient aussi connaître des évolutions notoires avec le développement de sites pour les ventes publiques comme celui de Drouot <http://www.gazette-drouot.fr/> ou de serveurs animés par des libraires spécialisés. C'est déjà courant dans le domaine de l'art, cela pourrait le devenir pour le livre.

1. 2. Le patrimoine électronique

Si l'information diffusée sur les réseaux présente un intérêt pour la gestion et le traitement des collections, elle peut aussi avoir une valeur intrinsèque qui en fait une source documentaire pour les travaux historiques ou littéraires des années à venir. Comme les manuscrits, les imprimés ou les cédéroms, les documents électroniques circulant sur le réseau ont vocation à faire partie du patrimoine. Or cette production foisonnante, volatile et internationale est difficile à maîtriser. Pour ne pas courir le risque de laisser se perdre

¹² Entretien du ?

ces sources d'informations en pleine expansion, les bibliothèques à vocation patrimoniale doivent se poser la question des méthodes à adopter pour les conserver.

1. 2. .1. Typologie des documents électroniques

Les oeuvres littéraires

Les hommes de lettres, romanciers, poètes ou auteurs dramatiques, commencent à construire leur site sur Internet. A travers ces pages, ils cherchent à faire la promotion de leurs oeuvres. Jean-Yves Heurté¹³, auteur de *La nuit, les clowns*, créé au Petit Odéon, diffuse ainsi la liste et le résumé de ses oeuvres ; pour les pièces de théâtre, il précise la date, le lieu de création et l'éditeur. Il fournit aussi quelques renseignements biographiques. De même, Pierre-Yves Millot¹⁴ permet aux visiteurs de son site de lire des extraits de ses pièces, des scénarios, des entretiens et des articles. Dans ces deux cas, la mission patrimoniale se situe plutôt dans la conservation de leurs oeuvres imprimées, mais le problème se pose de savoir que faire pour les oeuvres publiées sur le réseau seulement. Ce phénomène n'est pas encore répandu dans le domaine du théâtre français, mais un écrivain et auteur dramatique comme François Bon n'hésite pas à s'interroger sur les atouts de cette formule : « J'ai décidé d'inscrire mon travail théâtral uniquement sur le réseau. Le destin de ces textes, c'est la scène. Ne peut-on se contenter de les mettre en ligne puisqu'il sont protégés par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) dès lors qu'ils sont joués ? »¹⁵. Les bibliothécaires doivent donc faire preuve de vigilance dans ce domaine car rien ne dit que l'édition imprimée restera majoritaire dans les années à venir.

L'existence de collections de textes numériques pose des questions similaires. Il ne s'agit pas dans ce cas d'archiver des textes qui seraient définitivement perdus sans cette action salutaire mais de compléter les collections avec la copie numérique d'ouvrages rares ou épuisés. L'université de Pennsylvanie a par exemple numérisé en mode image plusieurs éditions du XVII^e siècle d'oeuvres de Shakespeare qui ne se trouvent pas au département des arts du spectacle. Naturellement il suffit de se connecter sur son serveur pour les lire. Elles pourraient ainsi faire virtuellement partie des collections. Comme le département des arts du spectacle n'a pas de mission patrimoniale pour les oeuvres de Shakespeare, faire un lien semble satisfaisant. Le problème devient plus complexe si l'on considère les travaux des chercheurs sur le Théâtre de la foire à Paris à l'Université du Québec à Montréal. Dans le dossier qu'ils diffusent sur leur serveur, Théâtrales, entre

¹³ <http://www.perso.hol.fr/~yheurte/>

¹⁴ <http://www.up.com/70535>

¹⁵F. BON, « Lignes en ligne » (Propos recueillis par Jeanne Suhamy) dans *Au bonheur d'Internet*, n° hors-série de *Télérama*, [novembre 1997], p. 70.

autres informations, ils insèrent la réédition de de six pièces de théâtres ainsi que l'affiche d'un spetième. Tous ces textes sont difficiles à trouver. Deux d'entre eux sont dans les collections des imprimés de la BNF, deux autres dans celles de l'Arsenal, aucun au département des arts du spectacle. Deux textes sont donc totalement absents de la BNF : *Circé en postures* et *Les divertissements de la foire*. Même si ces textes sont réédités sous forme électronique par une université, rien ne garantit qu'à l'avenir, ils seront toujours disponibles sur Théâtrales. N'entre-t-il pas alors dans la mission du département de les intégrer dans ces collections pour servir efficacement son public ? D'autres institutions ou associations poursuivent le même but et cherchent à constituer une bibliothèque électronique. Dans l'hypothèse où il s'agit de travaux lancés par des institutions stables dont les préoccupations patrimoniales sont évidentes, comme la base Frantext du CNRS ou la base Gallica de la BNF, la création d'un lien avec la source peut suffire, mais quand il s'agit d'associations dont l'existence n'est pas garantie dans le temps, n'y aurait-il pas nécessité de récupérer les textes rares qu'elles auraient numérisés en mode image ou réédités en mode texte ?

Les serveurs de salles de spectacles, de compagnies ou de festivals

La collecte et la conservation à visée patrimoniale de documents sur l'actualité des salles de spectacle et des compagnies est aussi une des missions du département. Traditionnellement, les Arts du spectacle reçoivent les programmes et plaquettes diverses produits par ces organismes, soit d'eux directement soit par l'intermédiaire d'institutions ou d'associations qui les soutiennent. Or des salles de spectacles et des compagnies se mettent elles aussi à créer leurs pages Web. En comparaison des centaines de compagnies ou de lieux de spectacle théâtral existant en France, le nombre de compagnies et de lieux présents sur Internet est très faible. Seules 36 adresses ont pu être recensées. Elles concernent 23 compagnies et 13 lieux dont 6 correspondent en réalité à des notices diffusées sur le serveur Artotal et ne sont donc pas des adresses de sites Web autonome.

Cette présence sur Internet a avant tout, comme la diffusion de programmes ou d'affiches, un objectif promotionnel. Les grandes salles de music-hall parisiennes Crazy Horse, Lido de Paris et Théâtre des Folies Bergère ont compris tout l'intérêt qu'il avait à avoir un serveur sur lequel les visiteurs pourraient non seulement lire le programme des revues mais aussi réserver leur place. Mais c'est, à travers ces vitrines, que l'historien des spectacles pourra plus tard scruter le passé. Les vitrines électroniques, faciles à mettre en place et peu onéreuses, peuvent d'ailleurs être plus étoffées que les coûteuses brochures en papier glacé. Les Folies Bergères citent, par exemple, l'ensemble des artistes techniciens ayant participé à l'élaboration d'un spectacle avec des précisions biographiques difficiles à trouver par ailleurs. Avec une ambition plus didactique, ce site

propose, à l'occasion d'un spectacle sur Fellini, un texte sur la femme dans son oeuvre et quatre liens avec des sites qui lui sont consacrés dont la Fondation Fellini. Cet ensemble d'informations, vu la minceur parfois des dossiers d'actualité sur les spectacles, méritent l'attention du bibliothécaire.

Parmi les sites autonomes, on trouve aussi des théâtres subventionnés (Théâtre La Métaphore à Lille, Théâtre 95 à Cergy-Pontoise et Théâtre national de Strasbourg, ??Théâtre de la Friche à Marseille). Ces théâtres diffusent des informations attendues sur la programmation de la saison mais ils vont parfois beaucoup plus loin. Ainsi le Théâtre 95 offre, sur son site, un panorama complet de ses activités. Aux informations sur les spectacles de la saison en cours et des saisons passées s'ajoutent des renseignements pratiques sur les conférences, débats et rencontres organisés par le théâtre ainsi que sur les ateliers et des formations. Plusieurs pages sont consacrées aux échanges internationaux dont le thème en 1997 est l'Irlande. La réception des spectacles dans la presse et dans le public n'est négligée non plus puisque deux rubriques lui sont dédiées, *Le Théâtre 95 et la Presse* et *La Parole au public*. Le site de Théâtre 95 dépasse par ses ambitions l'utilisation d'Internet comme vitrine en devenant un espace de rencontre entre les créateurs et les spectateurs. Les pages diffusées par Artotal, bien que plus succinctes qu'un site, donnent aussi des informations intéressantes sur les salles. Pour l'Aktéon théâtre, par exemple, la page commence par un court historique et quelques précisions techniques sur la salle elle-même pour continuer sur la liste de tous les représentations depuis 1994, tous renseignements qui ne sont pas faciles à réunir autrement.

Les compagnies sont plus nombreuses sur Internet que les salles. Etant par nature moins visibles que les lieux de spectacle, elles trouvent par la création d'un site Internet le moyen de se faire connaître et d'avoir une audience plus vaste que par la diffusion de documents imprimés. Ces documents sont d'ailleurs difficiles à recueillir tant à cause de la modestie de certaines compagnies que par leur caractère éphémère. Trouver la trace d'un compagnie sur Internet peut déjà permettre de la pister et de la solliciter. Mais l'accès au site d'un compagnie fournit aussi, comme pour les lieux de spectacles, une quantité de documents primaires intéressants. Sur les 23 compagnies présentes sur Internet, le Département des arts du spectacles ne possède des documents que pour cinq, encore ces documents datent -ils parfois de plusieurs années alors que la compagnie vit encore. Essayer retrouver des documents sur ces structures demande du temps et des moyens dont ne dispose pas la personne chargée de ce service. En récupérant directement des informations sur le réseau, elle peut combler des lacunes et enrichir des séries existantes. Dans le cas des compagnies, l'accès à Internet devient une source complémentaire précieuse pour l'enrichissement des collections. De plus, la collecte de l'information

électronique est plus simple car elle ne demande ni envoi par le courrier, ni prise de contact avec le producteur.

La multiplication des sites créés par les organisateurs de festivals a déjà été évoquée plus haut. Huit festivals ont été présents sur le Web cette année dont les plus importants comme le Festival d'Avignon ou le Festival d'automne. Là encore, l'information diffusée sur Internet a sa place dans les collections d'actualités où l'on trouve une section Festivals. Ces documents électroniques sont encore plus volatiles que les sites de compagnies ou de salles à cause du caractère temporaire de ces manifestations. Leur collecte semble donc indispensable.

La presse

Les recueils factices d'articles de presse de la collection Rondel constituent une des richesses du département des arts du spectacle. Après la Seconde guerre mondiale, des dossiers de presse ont été rassemblés dans le même but, de lui de pouvoir fournir aux lecteurs la documentation la plus complète possible sur la réception d'un spectacle ou sur la vie d'un artiste. Cette entreprise s'est arrêtée en 1977, faute de moyens. Aujourd'hui des projets sont à l'étude pour la relancer vu l'intérêt qu'elle ne cesse de susciter chez les lecteurs. Or, alors que jusqu'à maintenant ces dossiers étaient faits en découpant et en collant les articles, de nouvelles technologies s'offrent aux professionnels. La numérisation de la presse imprimée en est une, mais le téléchargement des articles diffusés sur le réseau pourrait en être une autre. *Le Monde*, lors du Festival d'Avignon, constitue un dossier à partir de tous les articles parus sur cet événement. Ce dossier était encore accessible sur le Web au début du mois de septembre. Aujourd'hui il ne l'est plus. Ces articles ne sont plus d'actualité, mais ils présentent un grand intérêt pour le patrimoine des arts du spectacle. Ces articles existent sous forme imprimée, le département est abonné au *Monde* et si les moyens lui sont donnés, le dépouillement des journaux du Festival pourra se faire. Pourtant, à l'heure où des projets de numérisation de la presse sont lancés aux Arts du spectacle, la récupération de documents numériques ne peut pas être évitée. Cette opération pose des problèmes techniques et juridiques sur lesquels nous reviendrons, mais il paraît évident que si le but est de constituer des collections numériques d'articles de presse, le plus simple est d'acheter du numérique.

1. 2. 2. La conservation des documents électroniques

En évoquant les différents types de documents qui pourraient faire partie du patrimoine électronique, nous avons volontairement laissé de côté les problèmes que posent leur conservation. Sur ces questions, les réponses définitives et globales sont

impossibles à trouver. Doit-on imprimer les documents électroniques pour les conserver sur un support mieux connu ? Doit-on en faire des microfilms ? Dans ces deux cas, les techniques de conservation et de lecture sont maîtrisées, mais une partie de ce qui fait la richesse des documents électroniques est perdue : éléments multimédia, liens hypertextuels et interactivité. Doit-on alors les préserver sous forme électronique au risque de ne plus pouvoir les lire dans quelques années ? Faut-il enfin préférer en préserver l'accès et ne pas les intégrer physiquement dans les collections patrimoniales ?

Certaines bibliothèques optent pour la construction de bibliothèques virtuelles offrant un accès à des documents ne faisant pas partie de leurs collections. C'est le choix des Pays-Bas\$ qui se fixe comme objectif de « continuer à rechercher des procédés novateurs pour assurer l'accès à des informations et des documents qui ne sont pas conservés sur place. Selon Trix Bakker, « le « catalogue » //du futur ouvrira directement sur les ressources du réseau ». De même, la Bibliothèque nationale de Suède\$ intègre dans son catalogue des notices renvoyant à des documents extérieurs. Mais ce choix revient à confier la conservation aux détenteurs de ces documents. Si ceux-ci sont des institutions à vocation patrimoniale, préserver l'accès peut suffire ; si ce sont des structures privées ou éphémères, comme des compagnies de spectacles ou des maisons d'édition, le danger est grand de voir se perdre les documents. En effet, les premières ont une durée de vie souvent très courte et une existence administrative très fragile. Quant aux éditeurs, la question de l'archivage de documents électroniques se pose pour eux dans des perspectives commerciales : réédition ou fourniture de documents à la demande. Le souci de l'imprimerie Louis-Jean\$ est de trouver des techniques pour éviter la reconstitution d'un texte, pas pour en garder la mémoire pour les siècles à venir. Quand l'intérêt financier d'un tel archivage tombera ou que l'entreprise cessera ses activités, rien ne restera de ces documents. La mission de conservation incombe donc clairement aux établissements ayant une vocation patrimoniale pour les documents électroniques comme pour les autres. Si les atouts des réseaux peuvent permettre de partager le travail, cette répartition ne doit se faire qu'entre des bibliothèques patrimoniales.

Imprimer ou microfilmer ne peuvent être que des solutions d'attente. Etant donné ses moyens techniques et le petit nombre de documents diffusés sur les spectacles pour l'instant, le département des arts du spectacle peut, par exemple, se contenter d'imprimer les pages concernées, ce qui lui permettrait de ne pas laisser échapper des sources intéressantes et de compléter les collections à moindre frais en insérant les feuilles dans les dossiers existants. Cependant plusieurs arguments, hors de la course enthousiaste vers le progrès technologique, militent en faveur de la conservation de ces documents sous leur forme numérique. Au même titre que l'intérêt de la mise en forme joue pour les manuscrits et les imprimés, la mise en page des documents électroniques, leur structure et

le choix des liens internes ou externes ont un intérêt autant que leur contenu. De plus, ces documents ont l'atout de pouvoir être partagés par un grand nombre de lecteurs sur place ou à distance. Enfin, leur consultation n'altère normalement pas leur qualité.

La conservation des documents numériques sur le long terme est déjà l'objet de débats dans le monde des professionnels de la documentation. En 1994, la Commission on preservation and access (CPA) et le Research Libraries Group ont créé un groupe de réflexion sur l'archivage des informations numériques. En Europe, dans le cadre des actions lancées par la Commission européenne sous le nom de CoBRA (Computerised bibliographic record action), une étude sur le dépôt légal, sur les conditions de stockage et d'accès aux documents électroniques a été menée par un société hollandaise, Netherlands Bureau for Libraries and Information (NBBI) dont le rapport a été présenté en décembre 1995¹⁶. Comme l'affirme John Owen Machenzie, en citant ces deux études, « it is time to think about preserving the digital intellectual record »¹⁷. Lors de sa 63e conférence à Copenhague sur « Bibliothèques et information au service du développement humain », l'International Federation of Library Associations (IFLA) faisait, pour la première fois, de la conservation des documents électroniques un de ses thèmes de réflexion¹⁸. Des bibliothèques prennent déjà en compte ces nouvelles contraintes. Les centres techniques actuellement en cours d'installation à Munich et à Göttingen doivent permettre, entre autres choses, « l'archivage durable de documents numérisés. La Bibliothèque nationale de France, quoique très consciente de ces problèmes, se place un peu en retrait de ces évolutions dans une position d'attente. Pour Daniel Renoult, « the most urgent problem is not long-term conservation but making sure that readers will be able to access the documents in the coming years »¹⁹. Selon lui, la concurrence du microfilm reste forte surtout au vu des différences de coûts.

Malgré ces quelques nuances, tout le monde s'accorde sur les principaux problèmes à régler pour assurer une « long-term intellectual preservation »\$ Peter S. Graham les exposait déjà en 1995 ; il s'agissait de la conservation du support et de celle de la technologie ainsi que de l'intégrité et de l'authenticité du contenu. Cette manière d'aborder le problème montre combien l'émergence des documents numériques réclame de nouvelles compétences de la part des bibliothécaires tout en rejoignant des problématiques plus anciennes. Depuis les manuscrits jusqu'aux imprimés, l'archivage des supports de l'écriture a toujours fait partie des fonctions des bibliothèques. La conservation des techniques de déchiffrement de l'écrit a aussi été considérée comme

¹⁶ S. ZILLHARDT, « CoBRA, une action concertée entre bibliothèques nationales » dans *Bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 1996, p. 66-69.

¹⁷ J. O. Machenzie, « Preservation of Digital Materials for Libraries » dans *European Research Libraries Cooperation*, vol. 6/1996, 4, p. 435-471.

¹⁸ S. ZILLHARDT, « Conférence de l'IFLA à Copenhague » dans *Trajectoires*, n°16, p.19-20.

relevant de la responsabilité des bibliothécaires, que cette compétence exige un savoir comme la paléographie ou la création de conservatoire des techniques - c'est vrai notamment pour les documents sonores-. C'est dans cette tradition que s'inscrit la conservation des documents électroniques et des technologies qui permettent de les lire. Mais une nouvelle alternative se présente aux conservateurs : devront-ils garder tous les lecteurs de documents ou transférer régulièrement les données sur des supports nouveaux et lisibles par les nouvelles machines ?

Peter S. Graham insiste aussi sur la nécessité de garantir l'intégrité et l'authenticité d'un document ; c'est une nouvelle contrainte pour les bibliothèques. Il ne s'agit pas là de garantir l'authenticité d'un document à son entrée dans les collections. De tout temps, les collections ont conservés des faux, des livres caviardés ou publiés sous une fausse adresse que les spécialistes, bibliothécaires ou chercheurs, se sont employés à démasquer. Il s'agit de protéger l'intégrité du texte contre les altérations accidentelles ou volontaires qu'il pourrait subir pendant son stockage, lors de sa communication au lecteur ou lors de son transfert sur de nouveaux supports. L'identification du document électronique original doit passer par un « tatouage », comme le fait déjà la BNF pour ses collections précieuses. Les solutions techniques pour l'archivage des documents électroniques se mettent donc progressivement en place que ce soit par la conservation des techniques ou par le transfert sur de nouveaux supports au fur et à mesure des avancements technologiques, mais d'autres points restent encore à clarifier et notamment les problèmes juridiques.

1. 2. 3. Les questions juridiques

Carol A. Mandel²⁰, de la bibliothèque de l'université de Columbia, reprend dans un récent les principales conclusions de Peter S. Graham, mais elle y ajoute un élément essentiel les problèmes que posent le respect du copyright dans l'archivage des documents électroniques. Bien que les questions juridiques dans le domaine des réseaux et de la documentation électronique soient encore très débattues, il est certain que les règles du droit d'auteur ne varient pas selon le support et s'appliquent également pour les textes imprimés et pour les textes électroniques et que, comme le rappelle très clairement Michel Vivant²¹, il y a des droits patrimoniaux et des droits moraux à respecter. Pour les droits moraux, l'arrivée des documents électroniques et des réseaux exige des bibliothèques une

¹⁹ D. Renoult, « Digitisation and Preservation » dans *Id.*, p. 465-471.

²⁰ C. A. Mandel, « Enduring Access to Digital Information : understanding the challenge » dans *Id.*, p. 453-464.

²¹ M. VIVANT, « La recherche d'information sur les réseaux : problèmes juridiques » dans *La recherche d'information sur les réseaux*, ADBS, 1996, p. 178-179.

vigilance accrue au regard des altérations évoquées ci-dessus. Toutefois les risques de détournement d'un texte par un acte volontaire sont peut-être moindres dans une bibliothèque, et notamment une bibliothèque patrimoniale qu'ailleurs.

Pour les droits patrimoniaux, les bibliothécaires sont confrontés à une situation complexe. Dans la typologie des documents établie ci-dessus, deux cas doivent être distingués. Les documents diffusés par les salles de spectacles et les compagnies méritent pour une bonne part un traitement à part. En effet, ils sont diffusés à titre promotionnel et leur équivalent papier est gratuit. Quand ces documents sont d'actualité, l'intérêt des producteurs est de les voir se répandre le plus possible. Quand les spectacles sont passés, ils perdent toute valeur publicitaire. Le respect des droits patrimoniaux se pose donc dans des termes moins passionnés que pour les autres types de documents. Mais le cas des documents d'actualité fait exception. Dans la majeure partie des autres situations, la loi veut que les auteurs aient une juste rémunération de leur travail. La reproduction et la représentation sont sévèrement contrôlées. Or, dans la mesure où une bibliothèque veut faire oeuvre patrimoniale et qu'elle cherche à préserver des documents par essence volatiles et à les diffuser auprès de ses lecteurs voire au-delà à ses usagers distants, elle voudrait pouvoir reproduire et communiquer au public à titre gratuit. Naturellement sur le long terme, ces contraintes tombent avec la fin des droits, c'est ce qui explique le choix du XIXe siècle dans Gallica, mais demander à des chercheurs d'attendre 70 ans après la mort d'un auteur pour l'étudier est impensable. La solution qui semble la plus raisonnable, quel que soit l'auteur, homme de théâtre ou critique dramatique, est de négocier avec lui ou un organisme le représentant - la SACD pour l'auteur dramatique, son journal pour le critique - la possibilité de reproduire les documents pour les conserver et les communiquer dans le cadre d'une mission patrimoniale contre rémunération ou non. Même pour les revues de presse que Michel Vivant semble tenir pour des exceptions au droit d'auteur, la plus grande prudence est de mise ; ces dernières ne sont libres de droit que dans le cadre d'une définition qui la limite à la revue de presse critique ou polémique autour d'un événement d'actualité. Sur le plan juridique, la Bibliothèque nationale de France et donc le département des arts du spectacle doivent se doivent de montrer l'exemple, mais ont aussi la mission de clarifier les choses pour que les risques encourus ne découragent pas les bibliothécaires de collecter des documents électroniques patrimoniaux.

En conclusion, la veille documentaire sur Internet et la collecte d'informations électroniques sur les réseaux doivent faire partie désormais des politiques patrimoniales. Dans cette perspective, si l'on considère avec Ghislaine Chartron qu'Internet est un « espace éditorial »\$, faut-il souhaiter l'élargissement du dépôt légal au document

électroniques publiés sur les réseaux ? Mais l'explosion documentaire est-elle qu'aucun dépôt légal ne pourrait en venir à bout. La multiplication des *home page*, simples publications à compte d'auteur, suffit pour justifier une sélection. La question dès lors est de savoir si cette sélection est du ressort des bibliothécaires puisque les professionnels de l'édition e sont plus des acteurs incontournables\$. Hervé Le Crosnier affirme que non : « gardons-nous d'un nouveau danger : faire peser sur les bibliothèques le rôle de sélection et de validation du document »\$. Pourtant refuser de faire la sélection, c'est la laisser faire au hasard avec les risques que cela comporte. La sélection se pratique déjà, hors des bibliothèques, dans les archives ou les monuments historiques, dans les bibliothèques, lors des achats de documents patrimoniaux à cause des contraintes budgétaires ou lors de l'élaboration des politiques d'acquisition. A condition d'y mettre toute la rigueur nécessaire et de le faire selon des méthodes communes à tous, il faut accepter la sélection dans la constitution du patrimoine électronique.

1. 3. Le service au lecteur

La mise à disposition des lecteurs des bibliothèques de postes de consultation d'Internet a amené leurs respnsables à réfléchir sur les listes d'adresses qui doivent être dressées à cette occasion. A la Bibliothèque publique d'information, la consultation est libre. En revanche, au Service commun de documentation de Lyon 3, a choisi un « accès sélectif et sécurisé à Internet »²² de manière à permettre aux étudiants et aux chercheurs de naviguer efficacement. C'est plutôt dans ce deuxième cas de figure que se situent les bibliothèques spécialisées comme le département des arts du spectacle. C'est d'ailleurs le choix fait par la Bibliothèque nationale de France pour les lecteurs du haut-de-jardin²³. En liaison avec les acquéreurs de chaque domaine, sont dressées des listes de liens qui sont accessibles sur 12 postes dans les salles de lectures. Ces listes sont structurées selon la répartition des collections dans l'établissement puis selon la pertinence de l'organisation dans chaque domaine. La direction des collections spécialisées a elle aussi le projet de faire faire une sélection de sites par ses spécialistes. La collecte est centralisée au niveau de la mission de développement ; une évaluation sera ensuite demandée à chaque département. Le résultat de la collecte pour les arts du spectacle n'est pas encore connu. Les suggestions qui suivent pourront aider à l'évaluation et permettre la confrontation.

1. 3. 1. Répertoires thématiques et listes de référence

²² Molliné, Frédérique, « L'offre électronique du Service commun de la documentation de Lyon 3 » dans *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, n°3, *La bibliothèque électronique*, p. 29.

²³ Entretien avec Anne Fraure, Direction de l'imprimé et de l'audiovisuel, 25 novembre 1997.

Au même titre qu'une salle de références contient des bibliographies, des dictionnaires ou des guides de sources, une liste d'adresses sur Internet doit fournir des outils au lecteur pour faire son chemin sur le réseau. Hormis les moteurs de recherche dont le plus efficace reste sans conteste *Altavista* comme le montre l'étude comparative menée par Ghislaine Chartron²⁴. Le recours aux moteurs de recherche est particulièrement utile pour repérer des pages sur un sujet précis. Pour explorer en revanche l'ensemble d'un domaine ou pour répondre à une question large, il est plus fructueux de consulter les répertoires thématiques ou les listes de référence.

Les répertoires thématiques généraux proposent habituellement à leurs visiteurs une rubrique consacrée au spectacle, qu'elle soit rattachée aux arts ou aux loisirs. Yahoo.com rassemble ainsi un grand nombre de liens sous *Arts/Performing Arts* vers des compagnies, des théâtres, des associations, des pages d'artistes. De même, Yahoo.fr offre une rubrique *Art et culture/Arts du spectacle* qui a l'avantage de fournir des adresses dans tous les directions des arts du spectacle : théâtre mais aussi musique, danse, marionnette ou cirque. Du côté français, le développement de Quiquoioiu²⁵ remplace progressivement la liste établie par l'UREC. Bien qu'encore imparfait, ce serveur a de nombreux atouts pour les recherches sur le domaine francophone. Il propose deux modes d'accès, un accès par un formulaire d'interrogation avec la possibilité d'organiser les réponses non par page mais par serveur ce qui s'avère très efficace. Le deuxième accès se fait classiquement par une arborescence de rubriques où les arts du spectacle trouvent leur place, à côté du cinéma, sous *Culture, loisirs, sorties*. La mise à jour semble fréquente si l'on en croit les différences observées entre le 3 et le 4 novembre derniers : trois nouvelles compagnies théâtrales, trois nouveaux sites dans la catégorie *Autres*, une adresse supprimée et une nouvelle pour *Théâtre, music-hall*, etc. La suppression n'est pas la correction d'une erreur mais bien la mise à jour de la liste car le spectacle signalé *La vie parisienne* d'Offenbach - n'était plus d'actualité. En revanche, on peut regretter qu'à l'occasion de cette mise à jour, les responsables de la collecte n'ont pas supprimé la Confédération nationale du travail qui sous prétexte d'un homonymie de sigle avec le Centre national du théâtre se trouvait dans la rubrique *Théâtre/Généralités, actualités*.

Cette imperfection doit inciter à s'adresser à des spécialistes du domaine. On citera dans le domaine anglo-saxon la liste *Theatre and drama* de la World Wide Web-Virtual Library²⁶. L'équivalent existe pour la danse²⁷. On consultera aussi avec intérêt le serveur

²⁴ *Art. cit.*, p. 77-81.

²⁵ <http://www.wanadoo.fr/quiquoioiu/>

²⁶ <http://www.brookes.ac.uk/VL/theatre/index.html>

²⁷ <http://artswire.org/Artswire/www/dance/dance.html>

Theatre Central. Le Guide of Theater Resources on the Internet, élaboré au sein de l'université du Michigan, traduit par le directeur de la médiathèque de l'IRCAM garde aussi quelque intérêt bien que datant de 1994²⁸. Pour le domaine francophone, la visite du site Clicnet, site « culturel et littéraire francophone » à destination des étrangers parlant français mais aussi de tous les francophones propose un panorama très complet des serveurs existants. En France, les listes de référence sont peu nombreuses. Le *Guide de l'Internet culturelle* rédigé par le ministère de la Culture est la seule liste à jour couvrant tous les arts du spectacle²⁹. Un travail avait été entrepris par Patrick Gaudart, alors élève de l'École normale supérieure, orienté vers la recherche et intitulé *Répertoire des ressources Internet sur le théâtre et les arts du spectacle en langue française*³⁰ mais il ne semble plus mis à jour depuis le 23 février dernier. Il recensait avec précision les répertoires de sites Web et listes de diffusion, les textes et hypertextes en ligne, les revues en ligne, les catalogues d'éditeurs, les organisations et les institutions, les centres de recherche et les universités. A ces deux listes on peut ajouter Le *Guide du théâtre en Afrique* disponible sur le serveur de l'Institut national de l'audiovisuel³¹ ainsi que la liste très à jour et très complète de l'Institut international de la marionnette de Charleville-Mezières³². D'autres guides pourraient certainement être retenus, notamment dans le domaine anglo-saxon. La liste des guides proposée par The Argus Clearinghouse³³ dans le domaine des spectacles compte pas moins de près de quarante guides pour les arts du spectacle, le cinéma, la musique et la danse. Comme pour les professionnels, l'accès aux serveurs des autres bibliothèques dans le monde et notamment à leurs catalogues en ligne doit être proposé aux lecteurs, en mettant peut-être à part les bibliothèques connues pour posséder des collections concernant les arts du spectacle.

1. 3. 2. La recherche universitaire

Une bibliothèque spécialisée se doit de permettre l'accès aux travaux de recherche universitaires. En France, 27 universités dispensent des formations dans le domaine des arts du spectacle. La plupart se contentent de signaler sur leur site l'existence des formations avec plus ou moins de détails sur les enseignants en charge de ces cours et sur les programmes de recherche en cours. Quelques-unes fournissent cependant des informations détaillées qui peuvent intéresser le chercheur extérieur. Les unes ont mis leur

²⁸ <http://www-old.ircam.fr/divers/theatre-e.html#25>

²⁹ <http://www.culture.fr/culture/autserv/theatre.htm>

³⁰ <http://www.sciences-sociales.ens.fr/~gaudart/repertoiretheatre.html>

³¹ <http://www.ina.fr/AeC/Theatre/index.fr.html>

³² ??

³³ <http://clearinghouse.net>.

catalogue en ligne, comme Paris 8, Nice, Rennes 2, Besançon et Strasbourg. A Paris 8³⁴ le catalogue inclut toutes les thèses depuis 1986 ainsi que les documents audiovisuels, mais n'intègre pas encore la collection Armand Gatti. A Avignon, le Laboratoire Etudes et recherches théâtrales et le Centre de recherche Théâtre, langages et sociétés³⁵ présentent les équipes, les enseignements et les partenaires, dont une compagnie de théâtre locale dont ils hébergent les pages. A Montpellier 3, le choix a été fait de mettre l'accent sur les publications que ce soit dans le Groupe interdisciplinaire du théâtre antique ou au Centre d'études et de recherche sur la renaissance anglaise qui a mis en ligne les sommaires et les résumés d'articles des *Cahiers élisabethains* avec un index par sujet³⁶.

Une place particulière doit être faite à l'université du Québec à Montréal et à son site Théâtrales³⁷ qui montre certainement une évolution possible des serveurs universitaires. Sur ce serveur fondé en 1995 par deux universitaires André G. Boussara de l'UQAM, modérateur de la liste de discussion Queatre, et Barry Russel de l'université Brookes d'Oxford où est mis à jour la liste de la Virtual Library. La collection de textes et d'hypertextes qu'ils diffusent est divisées en dossiers où l'on trouve non seulement un bibliographie générale d'études théâtrales, un glossaire, des textes sur une histoire du théâtre au Québec mais aussi un dossier sur le Théâtre de la foire à Paris et une base de données des pièces jouées à Paris durant la révolution française. Cette source d'information pourrait être très précieuse pour les chercheurs français fréquentant le département. La Fédération internationale pour la recherche théâtrale (FIRT) a elle aussi un serveur Web³⁸. Les informations concernant les futurs colloques et les appels à communication peuvent justifier de faire un lien pour un public de chercheurs.

Hors des sentiers de la recherche traditionnelle, certains sites maintenus par des passionnés méritent que l'on s'y arrête. Deux hommes de théâtre touchant de près les collections du département des arts du spectacle ont un site qui leur est consacré : Sacha Guitry et Louis Jouvet³⁹. La qualité du premier est clairement supérieure au second⁴⁰, malgré un parti pris favorable dont il faut se méfier, Roberto Savia diffuse des informations exactes, complètes et propose des liens. Frédéric Petit met plutôt l'accent sur le côté divertissant des extraits sonores. Notons aussi l'intérêt des sites sur Albert et Camus et sur Alfred Jarry⁴¹. Le second donne en particulier de très larges extraits de la correspondance de Jarry en se référant à l'édition de la Pléiade avec des notices

³⁴ <http://www.univ-paris8.fr/up8/bibliotheque.html>

³⁵ http://www.univ-avignon.fr/rech/labo_theatre.html et http://www.univ-avignon.fr/rech/labo_theatre2.html

³⁶ <http://alor.univ-montp3.fr/GITApres.html> et <http://alor.univ-montp3.fr/CERRA/>

³⁷ <http://www.er.uqam.ca/nobel/c2545/theatral.html>. Voir aussi annexe ???

³⁸ <http://www.arts.gla.ac.uk/tfts/iftr/exec.html>

³⁹ <http://www.chez.com/robysavia/> et <http://www.perso.hol/~fpetit/JOUVET/>

⁴⁰ Entretien avec Cécile Pocheau, conservateur en charge de ces collections, date.

biographiques précieuses. Ce site est construit en lien avec la Société des amis d'Alfred Jarry et diffuse les sommaires de leur revue depuis 1979 ainsi que des articles en texte intégral. La pêche peut paraître bien maigre, surtout si l'on considère les deux sites consacrés à Molière au regard du foisonnement de ceux sur Shakespeare⁴². Le premier, Moliéresque est construit et mis à jour par Philip Parker de l'Université de Galles. Aucune production nouvelle sur cette page qui se veut avant tout un point d'accès aux ressources sur Molière et notamment aux oeuvres en texte intégral. La troupe du Tournesol-Théâtre de Chambéry, dans son Espace Molière, diffuse quelques pages sur sa biographie et ses oeuvres, mais toutes ces tentatives restent bien modestes. Ces quelques exemples montrent les grandes disparités qu'il peut y avoir entre des sites de grande qualité scientifique et les sites d'amateurs. Dans une bibliothèque de recherche, les liens avec les premiers seront évidemment privilégiés.

Et les professionnels du spectacle ?

Conclusion

⁴¹ <http://www.cyber-espace.com/webcamus> et <http://www.gatzke.org/corres.htm>

⁴² Un guide existe déjà pour s'y retrouver, *Shakespeare resources on the Internet*, <http://tech.mit.edu/Shakespeare/other.html>

1. Les modèles de développement des bibliothèques en réseau

1. 1. Principes généraux

Le développement des réseaux électroniques a poussé les bibliothèques à exploiter ces nouveaux outils pour diffuser des informations sur leur activité et pour coopérer entre elles. Les sites Web de bibliothèques sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à proposer à leurs visiteurs des informations et des services multiples qui se répartissent essentiellement en trois types d'information : sur la bibliothèque elle-même - renseignements pratiques, actualités -, des accès aux ressources de l'établissement via le catalogue et les collections numériques et enfin l'accès à des ressources extérieures à la bibliothèque qui fait d'elle une bibliothèque virtuelle. Ce type de serveur est désormais courant dans les bibliothèques d'Amérique du Nord et fait école en France comme en témoigne les serveurs de la bibliothèque de l'ENSSIB, de l'université Lyon 3 ou le serveur de la Bibliothèque nationale de France.

Outre cette fonction de mise à disposition des ressources de la bibliothèques par Internet qui se double aussi d'une fonction de valorisation de l'image de l'établissement, le développement des réseaux a modifié profondément les modalités de coopération entre bibliothèques. L'accès à des ressources extérieures et la construction de bibliothèques virtuelles en font partie ainsi que la constitution de catalogues collectifs.

Nous nous dirigeons vers des associations de bibliothèques électroniques fondées sur la « fédération des collections pour la fourniture de documents » et sur la « fédération des systèmes de recherche d'information »⁴³. Cette tendance entre progressivement dans les faits en France. Callimaque, projet mené à bien par l'IMAG, l'INRIA et Xerox, donne ainsi accès aux textes numérisés des thèses de l'INRIA⁴⁴. En matière de fédération de catalogues, on peut citer les bibliothèques de Pôle universitaire européen de Grenoble qui collaborent au réseau Redoc. Ses concepteurs se sont fixé comme but « de valoriser et d'améliorer l'accès à la documentation, abondante et

⁴³DUCLOY, Jacques, « Le nouveau rôle des bibliothèques dans le cadre d'Internet et des inforoutes » dans *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*, Cercle de la librairie, 1996, p. 30.

⁴⁴ *La bibliothèque électronique*, Séminaire de l'Enssib, 5 décembre 1997.

dispersée, du site grenoblois »⁴⁵. Leur objectif est de « recenser et de présenter les bibliothèques et centres de documentation du site grenoblois dans un annuaire commun », « de donner accès à leur catalogue pour peu qu'il soit informatisé » et de « présenter leurs principales richesses sous formes de documents électroniques »⁴⁶. L'Université Lyon 3-Jean Moulin a fait une démarche similaire en permettant à travers une interface unique à tous les utilisateurs d'avoir une présentation des bibliothèques et centres de documentation du Service commun de documentation et en donnant accès au catalogue et à des textes numérisés grâce au protocole d'interrogation Z 39.50. Au niveau national le Catalogue collectif de France et le Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation répondent à la même attente.

1. 2. Expériences dans le domaine du patrimoine

Dans le domaine de la recherche et du patrimoine, un certain nombre de projets de coopération via le réseau ont aussi été réalisés. Le plus ambitieux a été lancé aux États-Unis par le Research Libraries Group (RLG) et s'intitule Research Libraries Information Network (RLIN). Ce réseau est un système d'information utilisé par des centaines de bibliothèques de recherche, de centres d'archives et de musées pour le catalogage, le prêt entre bibliothèques, le contrôle des archives et des manuscrits ainsi que pour la constitution d'une base de données internationale de données bibliographiques. Le serveur du RLG fait naturellement sa place au RLIN. Ce site est le point d'accès à trois sources d'information très précieuses : *The English Short Title Catalogue*, instrument de recherche inestimable pour les chercheurs en littérature anglaise et en histoire du livre, des fichiers d'autorités et une base bibliographique de plus de 82 millions de notices donnant accès à des collections situées dans toute l'Amérique du Nord.

L'intérêt de la base est de prendre en compte non seulement le catalogage des livres mais aussi celui des « non-book materials », parents anglo-saxons des « non-livres » catalogués dans Opaline à la Bibliothèque nationale de France. Ces « non-book materials » rassemblent des enregistrements sonores, des films, des vidéos, des cartes et des collections d'archives ainsi que des données numériques, notamment des textes tirés de la base Frantext. Pour ces deux dernières catégories de documents, le RLIN fait figure de pionnier en permettant l'accès à leur catalogue en ligne. Le RLIN repose donc sur un système de base unique, vraisemblablement alimenté par toutes les bibliothèques partenaires de l'entreprise et regroupant tous les types de documents.

⁴⁵GUITART, Cécil, « Redoc-Grenoble. Esquisse pour un bibliothèque des années 2000 », *ibid.*, p. ?

⁴⁶*Ibid.*, p. 170-171.

Le Répertoire international des sources musicales donne aussi un bon exemple de ce qui est fait dans un domaine artistique voisin des arts du spectacle pour identifier et localiser les sources musicales et les écrits sur la musique des origines à 1825 environ. Cette entreprise a d'abord fait l'objet d'une publication sous forme imprimée avec des volumes organisés de manière chronologique, thématique et géographique. Aujourd'hui la RISM Zentralredaktion à Francfort et le U. S. RISM Office à Harvard ont mis en place un serveur Web\$. Le serveur fournit des actualités et des compte-rendus sur les activités du RISM, donne une description des publications et des ressources en ligne. Parmi elles, on trouve notamment la base de données des manuscrits musicaux postérieurs à 1600, la base de données des livrets et un répertoire de plus de 5500 bibliothèques dans le monde possédant des collections musicales.

Le fonctionnement du RISM s'appuie à la fois sur la centralisation des données, le catalogage partagé avec des relais nationaux et la diffusion des ressources à tous. La centralisation des données passe par l'utilisation d'un même système de bases de données, avec cependant des bases de données par type de documents : deux bases différents pour les manuscrits et pour les livrets sans liens entre elles. Ce choix donne toute leur cohérence aux bases car les notices suivent une norme unique. En matière de catalogage, le U. S. RISM Office, par exemple, collecte les données remontant de toutes les bibliothèques des Etats-Unis et se charge gratuitement de les traiter. En France, le département de la musique de la Bibliothèque nationale est le fédérateur des recensements. La diffusion des résultats de ce travail se fait aujourd'hui grâce à la création d'un serveur Web.

Dans le domaine des musées, le projet européen AQUARELLE propose lui aussi une expérience intéressante, un Réseau d'information sur le patrimoine culturel. Les promoteurs de ce réseau estiment que « la création et la diffusion d'information »⁴⁷ sont devenu, avec l'émergence de la société d'information une des missions fondamentales des institutions publiques en charge du patrimoine. Ce réseau fédère, sous une interface unique, des bases de données existantes de documents primaires ou serveurs d'archives et à des serveurs de dossiers à construire concernant le patrimoine artistique européen. Ce système complètement décentralisé s'oppose aux bases documentaires comme JOCONDE, base des dessins, estampes, peintures, sculptures, photographies et objets d'art conservés dans plus de 60 musées de France disponible sur le serveur du ministère de la culture\$. Ce choix, justifié par « l'ouverture internationale »⁴⁸ d'Aquarelle, ne dispense de recherche un normalisation des structures d'information et des protocoles d'information.

⁴⁷ *Aquarelle, Le réseau d'information sur le patrimoine*, plaquette de présentation, Aquarelle, 1996\$, p.3.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 5-6.

Dans le domaine des bibliothèques patrimoniales françaises, le projet de coopération en réseau le plus avancé est sans doute le recensement des manuscrits littéraires modernes (PALM), fruit d'une collaboration entre le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France et de l'Institut mémoire de l'édition contemporaine. Une base de données unique dont l'enrichissement est entièrement centralisé devrait permettre de donner accès à l'ensemble des manuscrits des écrivains français. D'autres ambitions émergent comme celui de lier entre elles les collections littéraires, les maisons d'écrivains et les bibliothèques, écartelées par leur statut juridique ou institutionnel et à qui une « mise en réseau » devrait donner une « visibilité »⁴⁹.

2. Le problème des ressources documentaires sur les arts du spectacle en France

L'éclatement des ressources documentaires sur les arts du spectacle impose au chercheur, à l'étudiant, au professionnel du spectacle ou au grand public, une enquête longue et complexe pour retrouver les documents qui l'intéresse. Cette enquête s'appuie autant sur la rigueur de la méthode d'investigation que sur le hasard des rencontres et des lectures. En effet, les archives, les photographies ou les costumes d'un comédien ou d'un théâtre ne se trouvent pas nécessairement conservés en un seul et même lieu et ce lieu n'est pas forcément un établissement spécialisé dans les arts du spectacle. La Bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer conserve par exemple les papiers du comédien Coquelin aîné, un enfant du pays, mais la collection Rondel possède aussi une riche documentation à son sujet. De même, les principales sources de l'histoire du théâtre de l'Odéon sont dispersées entre les Archives nationales, la Bibliothèque Jean-Louis Barrault au théâtre de l'Odéon, la Bibliothèque-musée de la Comédie-Française et le département des Arts du spectacle. Aucun outil ne permet à ce jour d'en faire un recensement rapide et exhaustif. Les quelques répertoires spécialisés ou généralistes qui existent ne peuvent plus satisfaire les exigences d'un public désormais habitué à utiliser les ressources des bases de données thématiques ou des catalogues collectifs pour faire leurs recherches.

2. 1. Les instruments de recherche traditionnels

Traditionnellement, pour faire face à l'éclatement des collections sur tout le territoire française de grandes entreprises de recensements ont été lancées qui se concrétisent par la publication de séries comme le *Catalogue général des manuscrits de*

⁴⁹ Melot, Michel, « Collections littéraires, maisons d'écrivains et bibliothèques » dans *Collections patrimoniales, Bulletin des bibliothèques de France*, n°2, 1997, p. 29.

bibliothèques de France. Ces catalogues longs à élaborer et difficiles à mettre à jour sont aujourd'hui dépassés. Seules restent des publications de prestige comme le *Patrimoine des bibliothèques françaises*.

Cependant, c'est grâce à ces instruments de recherche traditionnels que les chercheurs ne sont pas totalement démunis devant le foisonnement des sources documentaires sur les arts du spectacle. Ils peuvent en effet avoir recours à différents ouvrages généraux ou spécialisés. Parmi eux, il est possible de faire une distinction entre les annuaires, les répertoires de ressources et les catalogues collectifs, bien que les titres donnés à ces travaux ne reflètent pas toujours cette distinction. Dans le premier cas, l'unité de base est un établissement de conservation, même si la description de l'établissement contient des informations sur les collections. Dans le second, l'unité de base est la collection, même si le classement se fait par établissement. Il s'agit donc de répertoires de sources documentaires destinés à servir de guides pour les chercheurs qui n'ont pas l'ambition de décrire l'ensemble des documents des collections signalées. Dans le domaine des arts du spectacle, comme dans beaucoup d'autres domaines patrimoniaux, ces catalogues n'existent pas encore.

Les insuffisances des annuaires de bibliothèques et de musées

Avant d'avoir recours à des annuaires spécialisés, on peut consulter des répertoires généraux de bibliothèques ou de musées, comme *Papyrus-Répertoire de bibliothèques, d'archives et de centres de documentation*⁵⁰ qui donne après la liste par département des établissements, un « Répertoire des spécialités » où l'on trouve les rubriques Arts du spectacle, Cinéma, Théâtre, Marionnettes. Mais en consultant ce genre d'annuaires, le professionnel se rend compte rapidement que la liste est très incomplète. Pour le Théâtre, seuls 15 établissements sont recensés en France. Les oublis sont criants comme l'Association des régisseurs de théâtre sise à la Bibliothèque historique de la ville de Paris ou encore la Bibliothèque-musée de l'Opéra, alors que l'on y trouve le Centre de rencontre de Besançon et la bibliothèque départementale de la Dordogne dont les fonds en matière d'arts du spectacle sont beaucoup moins importants. L'Association des bibliothécaires français (ABF) publie aussi des annuaires de bibliothèques. Le *Répertoire des bibliothèques spécialisées françaises*⁵¹, ne comprend dans sa rubrique Théâtre que six références. La Maison Jean Vilar à Avignon y est signalée mais non le département des Arts du spectacle dont elle dépend car ce dernier est une entité de la Bibliothèque nationale qui possède des collections encyclopédiques et non pas

⁵⁰BACHDADI, Nicolas, SUZUKI, Naomi, *Papyrus : répertoire de bibliothèques, d'archives et de documentation 1995-1996*, 2e éd. augmentée et mise à jour, CEP-Pilotes, 1995.

⁵¹ Espérou, Maud, *Répertoire des bibliothèques spécialisées françaises*, Paris, ABF, 1994.

spécialisées. *Les sources de l'histoire de l'art en France*⁵² n'ont pas cet inconvénient puisqu'elles recensent non seulement les bibliothèques spécialisées mais aussi les fonds spécialisés qui appartiennent à des bibliothèques encyclopédiques. Cet ouvrage offre donc un recensement plus exhaustif.

Le Ministère de la Culture publie un guide intitulé *Se documenter*⁵³ qui recense, entre autres, les « lieux d'informations spécialisés ». Sous la rubrique « Théâtre et cirque », six établissements sont signalés. Ces informations sont reprises sur le serveur Web du Ministère dans la rubrique « Documentation » où onze bibliothèques ou centres de documentation sont présentés de manière assez détaillée, mais cette liste demeure très partielle.

Certains annuaires ont pris une forme électronique et sont d'ores et déjà accessibles en ligne. C'est le cas de Gabriel, serveur des bibliothèques nationales européennes. Il donne une description assez abondante des établissements dans des pages HTML en précisant l'organisation de la bibliothèque et les moyens d'accès aux collections. Il permet une approche géographique mais pas thématique. Le visiteur du site Gabriel ne peut pas connaître les bibliothèques nationales qui conservent des collections touchant aux arts du spectacle par exemple. En France, *L'Oriente-Express* construit et élaboré par la Bibliothèque publique d'information permet quant à lui cet accès. Ce répertoire, qui ne couvre que les bibliothèques parisiennes et qui est accessible soit en version papier soit sous la forme d'une base de données en ligne sur le site de la BPI, joint aux informations pratiques, un certain nombre de mots-clés qui décrivent les principales spécialités des bibliothèques. Mais là encore la liste des établissements est incomplète. Une recherche sur les bibliothèques traitant l'architecture théâtrale ne renverra pas au département des arts du spectacle qui possède un très beau fonds iconographique que le sujet.

Deux types de défauts peuvent atteindre ces annuaires. Le plus dommageable est d'avoir oublié un établissement ou une collection. Ces erreurs sont irréparables à moins de publier une mise à jour pour les corriger et ajouter les éventuels nouveaux venus, ce que seul *Papyrus* semble faire. Une base de données n'aurait évidemment pas cet inconvénient, la mise à jour étant beaucoup plus simple et prenant place dans les données initiales sans compliquer la recherche. L'autre défaut de ce genre de répertoire est l'indexation des collections, même dans les bases comme *Oriente-Express*. Plus une bibliothèque a un fonds spécialisé, plus l'indexation sera fine et les descripteurs choisis, pertinents, alors qu'une bibliothèque plus généraliste limite les mots-clés aux principaux

⁵² Thompson, Marie-Claude, *Les sources de l'histoire de l'art en France*, Paris, ABF, 1994.

⁵³ Ministère de la Culture et de la Francophonie. *Se documenter*.

domaines qu'elle traite sans entrer dans le détail. En multipliant les points d'accès, cet inconvénient pourrait cependant être tourné, dans le cas d'une base de données.

Les annuaires spécialisés dans les arts du spectacle.

Faute d'avoir trouver un recensement exhaustif dans les annuaires généralistes, le chercheur peut se tourner vers les listes ou annuaires spécialisés dans les arts du spectacle. L'internaute peut par exemple utiliser les listes de liens tels que nous les avons décrites dans la première partie. Yahoo.com a une rubrique sur les bibliothèques d'arts du spectacle. Mais cette liste est incomplète - aucune bibliothèque française n'y est recensée - et surtout de nombreux établissements ne sont pas présents sur Internet.

A l'échelle de l'Europe, il faut signaler l'existence d'un Réseau européen des centres d'information sur le spectacle vivant. Ce réseau se concrétise par la constitution d'un site Internet⁵⁴ et la publication d'un *Guide des festivals* et d'un *Guide des lieux d'accueil*. Il rassemble 23 centres, point de référence dans son pays. Ses ambitions se tournent plus vers le service des gens de spectacle que vers les centres de documentation à vocation patrimoniale. L'intérêt de ce projet réside essentiellement dans l'utilisation d'Internet comme outils de diffusion de l'information. Le réseau travaille en collaboration avec le European Computer Network for the Arts (ECNA).

Le représentant français de ce réseau, le Centre national du théâtre, association subventionnée par le Ministère de la culture via la direction des théâtres et des spectacles, publie tous les ans un *Guide-Annuaire du spectacle vivant* qui donne une liste des « lieux-ressources »⁵⁵ qui regroupe les bibliothèques, les musées et les librairies spécialisés. Visant plutôt un public de professionnels que de chercheurs, ce guide se contente de donner quelques pistes mais n'a pas l'ambition d'être exhaustifs sur le sujet.

Pour connaître de manière sommaire quels musées conservent des costumes, des accessoires, des maquettes ou des maionnettes, le lecteur peut utiliser le guide réalisé par Claudette Joannis, conservateur du patrimoine, chargé des objets au Département des arts du spectacle, intitulé *Les collections des arts du spectacle dans les musées*⁵⁶ et publié en 1993. Ce guide donne la liste des principaux établissements concernés et permet une approche par thème ou par support, comme le cirque, les marionnettes ou les affiches, les sculptures. Il reste le seul outil disponible pour une recherche dans les musées.

L'instrument de recherche le plus complète reste sans conteste le répertoire mondial des *Bibliothèques et musées des arts du spectacle dans le monde*⁵⁷ édité par la

⁵⁴ <http://www.ecna.org/enicpa/>

⁵⁵ Centre national du théâtre. *Guide-annuaire du spectacle vivant 1996-1997*, p. 146-149.

⁵⁶ JOANNIS, Claudette. *Les collections des arts du spectacle dans les musées*.

⁵⁷ *Bibliothèques et musées des arts du spectacle dans le monde*, sous la dir. d'André Veinstein et Alfred S. GOLDING, 4e Édition.

Société des bibliothèques-musées des arts du spectacle (SIBMAS). Ce répertoire, dans sa quatrième édition en 1992, fournissait une liste de 45 établissements conservant des collections ayant trait aux arts du spectacle en France et des centaines à l'étranger avec des notices assez détaillées sur les établissements répertoriés. Aux coordonnées et informations pratiques, s'ajoutaient des renseignements très précieux sur la composition du fonds, les collections, les acquisitions, les catalogues, les publications, les expositions ou toute autre manifestations culturelles. Or la dernière édition, le comité de rédaction ayant changé, ne comporte plus toutes ces informations. L'accent a en effet été mis sur le nombre d'établissements signalés plutôt que sur le contenu de leurs collections. Pour la France, le nombre d'établissements a plus que doubler, mais les notices sont très succinctes. Ont été maintenues les coordonnées de bibliothèques supposées conserver des collections sur les arts du spectacle mais qui n'ont pas répondu au questionnaire d'enquête. L'évolution de cet instrument de recherche pose donc plus de problèmes qu'elle n'en résoud.

2. 2. Quel système d'information sur les arts du spectacle en France ?

Cette situation justifie certainement la mise en place d'un système d'information fédéré à l'échelle nationale. Différents projets vont dans ce sens. Un programme d'études sur la mémoire de la danse a été lancé en 1993 par le département des études et de la prospective du ministère de la culture. Une partie de l'enquête confiée à Philippe Le Moal a été consacrée aux chorégraphes, programmeurs de spectacles, enseignants de la danse sur les traces de leur activité, les conditions de leur conservation et l'usage qui en est fait⁵⁸. A la Cité de la musique, le département Danse du Centre de ressources se veut « tête de réseau » des professionnelles de l'art chorégraphique, des spécialistes de l'enseignement de la danse et d'un large public⁵⁹. De même, l'Institut international de la marionnette de Charleville-Mezières a organisé une rencontre du 10 au 13 avril 1997 au sujet de la mise en place d'un « réseau international des sources de recherche sur la marionnette ». Dans le domaine du cirque, c'est le centre d'information du Centre national des arts du cirque a pour mission d'être un centre de documentation pédagogique et un lieu de mémoire sur le cirque. Il a l'ambition de constituer une base de données concernant les arts de la piste⁶⁰.

Dans le domaine du théâtre, deux projets ont vu le jour durant l'année passée, celui du département des arts du spectacle sur lequel nous reviendrons en détail et celui du

⁵⁸ *Culture et recherche*, n°56, janvier 1996, p. 4-5.

⁵⁹ Pailley, Jacky, « Du nouveau à La Villette, création d'un centre de ressources musique et danse » dans *Danser*, n°152, février 1997, p.28.

⁶⁰ *La lettre de la culture*, 15 janvier 1997, p. 6-9.

Centre national du théâtre. Le Centre national du théâtre a lancé un projet intitulé *Mémoire des lieux de théâtre* en collaboration avec la Mission des archives de France, le Comité d'histoire des Archives nationales et la direction des archives de France. Il consiste en une enquête auprès des 144 théâtres ou centres dramatiques dépendant de la Direction des théâtres et des spectacles. Cette enquête doit permettre d'élaborer une typologie succincte des documents signalés et de réaliser un mémento pratique pour la gestion des archives des lieux de théâtre.

Cette convergence d'idées doit inciter les concepteurs à réfléchir sur la forme que peuvent prendre ces initiatives et sur les possibilités de coordination. Avant d'opter pour une solution technique ou une autre au regard des expériences évoquées plus haut, quelques constats s'imposent. Le premier est que les bibliothèques conservant des collections sur les arts du spectacle en France sont inégalement informatisées et connectées au réseau Internet. Certaines bibliothèques sont en cours d'informatisation comme la Bibliothèque-Musée de la Comédie-Française, la bibliothèque de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques. D'autres, malgré des fonds très riches ne le sont pas du tout, comme la Bibliothèque historique de la ville de Paris qui conserve les fonds de l'Association des régisseurs de théâtre. Quant aux départements de la Bibliothèque nationale de France, comme les Arts du spectacle mais aussi les départements de la Musique, des Estampes et des Manuscrits, chacun possède une base Opaline autonome, ces bases ayant vocation à converger dans le système d'information unique de la BNF. Ces bases ne couvrent encore qu'une très faible partie des collections. Cette grande disparité, même s'il est possible techniquement de fédérer ces catalogues grâce notamment à la norme Z 39-50, rendrait peu efficace un système fédérateur qui s'en remettrait entièrement au bon vouloir des partenaires.

D'autant que de nombreuses collections concernant les arts du spectacle ne sont pas conservées dans des bibliothèques de même statut juridique ou institutionnel. Parmi les partenaires éventuels, se trouvent des bibliothèques d'association comme celle de la SACD ou de l'ART, cette dernière étant abritée par une bibliothèque municipale, la Bibliothèque historique de la ville de Paris. De même, l'Institut Mémoire de l'édition contemporaine conserve les fonds d'archives d'hommes de théâtre comme Roger Blin, Patrice Chéreau ou Antoine Vitez. A côté d'elles, les bibliothèques municipales sont nombreuses, à Lille, Aix-en-Provence ou Laon. Les bibliothèques universitaires possèdent souvent de très beaux fonds comme la collection Armand Gatti à l'université Paris 8. Vu le nombre de catalogues et leur situation, la fédération de cet ensemble risque d'être complexe, si elle doit associer accord sur le fond et cohérence technique. Serait-il souhaitable, par exemple, de donner accès aux catalogues d'établissements non-

spécialisés au risque de surcharger le système ainsi construit d'informations non pertinentes pour les arts du spectacle ?

La fédération des catalogues des collections patrimoniales se heurte aussi à l'absence de norme de catalogage pour une très grande partie des documents qui les constituent. Le département des arts du spectacle est à ce titre là un très bon exemple puisqu'il conserve des livres et des périodiques, mais aussi des images fixes et animés, des documents multimédia, des manuscrits, des costumes et des objets. Si la norme existe pour les imprimés, les documents multimedia et bientôt les images fixes, elle n'est pas encore établie pour les autres types de documents. L'accroissement du champ du patrimoine aux documents électroniques devrait encore compliquer les choses. la description bibliographique des non-livres est sans doute un obstacle à la mise en place rapide de système d'information fédérateur dans les bibliothèques patrimoniales. Dans l'hypothèse où la normalisation avancerait plus vite dans ces prochaines années, le catalogage des collections n'en resterait pas moins plus long que pour les imprimés. Plus de la moitié des collections du département des arts du spectacle ne sont pas traités. Dans les bibliothèques non spécialisées, ce sont justement ces collections de non-livres qui entrent les dernières dans les catalogues parce que longues à traiter et déjà accessibles à travers des inventaires ou des fichiers classiques qui semblent suffire pour le petit nombre de lecteurs intéressés.

3. Propositions pour un Réseau du patrimoine des arts du spectacle en France

3. 1. Le projet de Répertoire collectif de sources et de ressources sur les Arts du spectacle

Le Département des arts du spectacle, comme en témoigne le *Rapport d'activité* de 1996, a présenté à la Direction des collections spécialisées de la Bibliothèque nationale de France le projet de créer un *Répertoire collectif de sources et ressources* concernant les arts du spectacles en France et dans les pays francophones. Le Département des arts du spectacle qui détient une des collections les plus importantes en France et au monde a vocation de rassembler et valoriser les documents et les informations nécessaires à la recherche et à la documentation. Etant à la fois une bibliothèque, un centre de documentation et un musée, il est le mieux placé pour jouer un rôle fédérateur sur le plan national.

Aussi le projet a pour ambition de « répertorier de façon complète les collections concernant les arts du spectacle » en incluant tous types de lieux-ressources, tous types de

documents et tous les arts du spectacles (Ressources) et de « proposer un appareil bibliographique et un état de la recherche en rapport avec ces collections » (Sources). Le projet comprend aussi la mise à la disposition des chercheurs, étudiants professionnels et public intéressé, au moyen d'une base de données, des informations collectées. Etant données les possibilités technologiques actuelles, cette base peut facilement être accessible par le réseau Internet et fournir ainsi des informations à jour à un large public.

Le projet a été accepté par la Direction des collections spécialisées et par le président de la Bibliothèque nationale de France, puis par le directeur du livre et de la lecture. Ce dernier a reçu très favorablement l'initiative et a sollicité le directeur des théâtres et des spectacles, le directeur des archives de France et le directeur des musées de France afin de s'assurer de leur participation au projet. Seule la direction des Musées de France ne semble pas s'intéresser à cette collaboration pour l'instant. Une réunion rassemblant les différents partenaires a eu lieu en octobre 1997 au ministère de la Culture afin d'établir les fondements d'une coopération. A l'issue de cette réunion qui a permis une prise de contact, la première mission confiée au département des arts du spectacle est le recensement des richesses du patrimoine des bibliothèques.

Parallèlement la Bibliothèque nationale de France a inscrit cette initiative dans la liste des programmes quadriennaux de recherche de l'établissement pour 1998, comme l'a été le projet PALM évoqué plus haut en 1992. Cette inscription marque tout l'intérêt de l'établissement pour le projet et peut se concrétiser par un soutien logistique sous forme de vacations, de missions ou d'aides à la publication. Elle peut aussi être un argument pour réclamer du matériel supplémentaire comme un poste Opaline. La condition de l'inscription comme programme de recherche est d'avoir un partenaire à l'extérieur de l'établissement, ce qui va tout à fait dans le sens d'un travail en réseau. En outre, la direction des collections spécialisées a proposé de fournir comme support technique au projet une sous-base de type Opaline.

3. 2. Elaboration de la base de données

Structure de la base

La multiplicité et la diversité des établissements concernés par le recensement rend, d'une part, difficilement envisageable, nous l'avons vu, la mise en place d'un système d'information qui fédérerait des catalogues existants. D'autre part, l'élaboration d'un simple répertoire de bibliothèques, même sous forme de base de données, nous ferait tomber dans des défauts identiques à ceux des recensements existants. L'option la plus pertinente semble donc de créer une base de données sur le principe des recensements des sources en la structurant autour des collections spécialisées et non des établissements qui

les conservent. L'instauration d'un niveau de description autonome pour chaque fonds ou collection est incontournable.

Les principaux éléments qui devront figurés dans la base sont la description des collections et les sources bibliographiques s'y rapportant ainsi que des informations sur les établissements de conservation. Il n'existe pas de norme publiée pour la description des fonds et collections dans les catalogues de l'AFNOR et de l'ISO⁶¹. A défaut de pouvoir suivre une norme existante, la création de notices de fonds ou de collections pourra s'inspirer des pratiques actuelles dans le domaine archivistique⁶², des expériences comme celle de la base bibliographique du RLIN ou encore des notices de lots de la base Opaline-Arts du spectacle. Quel que soit le modèle retenu, la notice devra respecter plusieurs contraintes. Savoir déterminer dans quelles limites se fait le choix des collections décrites. Une collection trop modeste composée de quelques lettres ou un costume isolé pourront-ils faire l'objet d'une notice ? A l'inverse, quel mode de traitement adopter pour des collections très généralistes comme la collection Rondel ? On peut imaginer, sur un sujet traité par ailleurs, faire un renvoi sur Rondel, mais pour les personnes, les spectacles ou les salles sur lesquels il n'y a des sources que dans Rondel, il faudra peut-être choisir un dépouillement exhaustif. La configuration la plus simple est naturellement le cas d'une collection constituée sur un thème précis, comme la collection Jacques Copeau ou la collection Jean-Louis Barrault. Dans tous les cas, les notices devront intégrer la diversité des supports qui font la richesse des collections d'arts du spectacle.

Naturellement se posera aussi la question de l'adaptation de la forme de notice retenue au format InterMac intégré, du choix des champs obligatoires et des champs à indexer. Ce travail ne pourra se faire qu'en collaboration avec le Service de coordination bibliographique de la BNF. Pour le choix des autorités-personnes physiques, la récupération dans celles d'Opale ou des bases Opaline ou la création seront possibles ; pour les autorités-matière, il n'est pas sûr que le choix de la liste d'autorités Rameau soit adapté.

Ces notices de collection devront être liées à des notices de bibliothèque ou de centre de documentation. Ces dernières ne pourront être calquées exactement sur les autorités-collectivités existantes. Il faudra les enrichir d'informations pratiques et de renseignements sur l'accès aux collections, notamment sur les conditions de communication et sur les instruments de recherche. Comme le permet un des champ du format, il sera indispensable de créer des liens hypertexte vers les serveurs des établissements qui auraient un.

⁶¹Voir catalogue de l'AFNOR (<http://www.afnor.fr/welcome/>) et celui de l'ISO (<http://www.iso.ch>).

Il faudra aussi prévoir de lier des notices bibliographiques pour les ouvrages se rapportant à une collection. Pour ces notices, ne se pose aucun problème de format ou de norme. Il faut toutefois distinguer les sources publiées dont la description peut suivre sans problème les normes de description bibliographique et éventuellement des sources consultables sur place ou de diffusion restreinte.

La collecte des données et l'enrichissement de la base

L'ambition du *Répertoire* étant d'atteindre l'exhaustivité des sources sur les arts du spectacle en France, la liste des établissements sollicités doit être aussi complète que possible. Toutes les bibliothèques publiques sont concernées par cette enquête, bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt, bibliothèques universitaires, bibliothèques des grands établissements et tout autre centre de documentation. Pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, la Direction du livre et de la lecture publie chaque année les *Adresses des bibliothèques publiques*. La DLL pourrait elle-même se charger de l'envoi des courriers à partir des fichiers qu'elle possède à l'instar de ce que l'Inspection générale des musées a fait pour l'enquête de Claudette Joannis. Pour les bibliothèques universitaires, le tri devra être fait entre les universités de lettres et de sciences humaines et les autres qui ne sont pas concernées par l'enquête. La Sous-direction de l'information scientifique et technique et des bibliothèques du Ministère de l'éducation nationale est l'interlocuteur tout désigné pour cette partie de l'enquête. Les autres bibliothèques ne pourront probablement être identifiées grâce à la documentation de la DLL et les modalités de l'envoi des courriers sera à préciser ultérieurement.

Ces listes serviront à une enquête préliminaire. Ce premier courrier a été déjà été rédigé par le groupe de travail des Arts du spectacle. Il insère le projet dans la politique de coopération de la Direction du livre et de la lecture avec les autres directions concernées ; il est accompagné d'un questionnaire sur les collections⁶³. L'accent est plutôt mis sur le signalement des collections que sur la richesse de la description afin de ne pas effrayer les destinataires par un questionnaire trop lourd.

Ce premier travail ne peut toutefois suffir. Parallèlement il faudrait constituer une liste des bibliothèques déjà connues pour leur collections sur les arts du spectacle à partir des ouvrages existants qui ont été signalés plus haut et des résultats de l'enquête préliminaire. Ainsi pourra commencer l'alimentation de la base en données.

Plusieurs méthodes de travail pourraient être mises en place pour ce faire. Un courrier avec un questionnaire détaillé à remplir devrait suffire pour les petites collections.

⁶² Nougaret, Christine, « Classement et description : des principes à la pratiques » dans *La pratique archivistique française*, Paris, Direction des archives de France, 1993, p. 141-146.

L'exemple type est celui d'une bibliothèque municipale qui possède quelques papiers d'un artiste originaire de la ville, comme Boulogne-sur-mer pour Coquelin aîné. La saisie des informations recueillies serait faite par l'administrateur de la base ou les personnes mises à sa disposition. Certaines collections de taille moyenne possédant des fonds riches mériteraient peut-être une enquête sur place comme cela a été pratiqué lors de l'enquête de C. Joannis. Ces centres documentaires de petite et de moyenne importance au regard des arts du spectacle pourront être considérés comme des membres du réseau.

Enfin, certaines grandes institutions spécialisées ou certains grands établissements, considérés alors comme des partenaires à part entière du projet, pourraient saisir eux-mêmes des données. Dans ce cas, il sera du rôle de l'administrateur de former les personnes destinées à alimenter la base et de contrôler la cohérence de leur travail avec la norme établie. Pour faciliter ce travail, il faudrait aussi envisager que l'accès à Opaline se fasse par une interface plus conviviale.

3. 3. La mise en réseau

La création de cette base de données ne sera que la version modernisée d'un recensement traditionnel si elle n'est pas le noyau d'un système d'information aux ambitions plus larges stimulant le travail de coopération entre les partenaires du projet. Dès l'élaboration de la base, il faut inciter les partenaires à coopérer activement en leur proposant par exemple de participer à une liste de discussion sur les arts du spectacle en France. Conçue d'abord comme un lien entre toutes les personnes concernées par le recensement, une bourse d'informations sur l'enquête, un lieu d'échange pour permettre une meilleure adéquation de la structure de la base aux besoins du public, cette liste pourrait, une fois le projet avancé, devenir un véritable forum de discussion traitant des problèmes spécifiques aux collections d'arts du spectacle voire de débats plus larges sur les spectacles en France.

Pour être au centre d'un réseau, il faut aussi que la base comme les grandes bases du RLIN ou du RISM soit présente sur Internet. Tant pour le catalogage à distance pour les partenaires principaux que pour la consultation par le public, il faut que la base ait rapidement un point d'accès en ligne. Ce point d'accès peut être installé sur le serveur de la BNF dans les pages consacrées au département ; toutefois ce choix aurait l'inconvénient de mettre la base sous l'autorité étroite de la BNF, ce qui peut déplaire à des partenaires désireux d'autonomie. Une autre possibilité consisterait à imiter Joconde et à rendre accessible la base via le serveur du ministère de la culture, ce qui aurait l'avantage de mettre toutes les parties à égalité. Enfin l'idée de créer un serveur autonome, quoique

⁶³ Voir annexe §.

parainé par le ministère, permettrait de donner au réseau une existence réelle avec plus de liberté pour enrichir le site d'autres informations.

En effet la création d'un serveur autonome aurait de multiples avantages. L'accès à la base pourrait être étoffé par d'autres services. Comme la base offre un accès par collections, on peut imaginer de le compléter en offrant des pages HTML sur les bibliothèques elles-mêmes. De structure beaucoup plus libre, elles seraient le lieu pour les bibliothèques participantes où elles pourraient valoriser leurs collections, en fournissant des inventaires en ligne ou des documents numérisés. Des rubriques supplémentaires pourraient s'y adjoindre, notamment des informations sur l'actualité et des listes de liens. Le site Patrimoine des arts du spectacle serait l'endroit idéal pour annoncer des colloques, annoncer de nouvelles publications ou signaler des articles. En mettant à jour des liens vers des organismes semblables à l'étranger, vers des serveurs plus tournés vers les professionnels - sites de compagnies ou de salles de spectacles - ou encore vers l'université, le site ouvrirait l'horizon des bibliothécaires et du public. On peut imaginer aussi de fournir en ligne les sommaires des principaux périodiques du domaine.

De plus, dans l'hypothèse où les projets similaires évoqués plus haut, dans des domaines connexes comme la danse, le cirque et les marionnettes ou dans le domaine du théâtre avec le projet Centre national du théâtre-Archives de France, se concrétiserait, le développement d'une interface commune grâce au protocole d'interrogation Z 39-50 fédérerait l'ensemble. Cette éventualité plaide en faveur d'une nouvelle interface pour Opaline. Cette coopération pourrait enfin aboutir à une répartition des rôles pour l'archivage des documents constituant le patrimoine des arts du spectacle, électroniques ou non.

Conclusion

Ce projet montre la nécessité d'adapter les techniques à l'utilisation que l'on veut en faire. Les difficultés de la normalisation empêche la création d'une base bibliographique commune. A l'inverse, les exigences du traitement des collections patrimoniales et le retard de l'informatisation de certains établissements rendent caducque la simple fédération de catalogues. La solution intermédiaire qui est une base de données destinée à être un guide des sources avant le recours au catalogues paraît la plus réaliste. En revanche, si différents projets voient le jour, la fédération de systèmes de recherche d'information via un protocole Z 39-50 semble la plus adaptée pour éviter de vouloir couler dans un même moule des initiatives diverses.

Moyen : 1 personne à mi-temps pendant deux ans pour aboutissement du projet lors du congrès de Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Articles et monographies

Annuaire professionnel international des arts de la piste 1997/98. Nanterre : Hors-les-murs ; Châlons-en-Champagne : Centre national des Arts du cirque, [1997], 198 p.

Aquarelle, Le réseau d'information sur le patrimoine, plaquette de présentation, Aquarelle, [1996], p.3.

BACHDADI, Nicolas, SUZUKI, Naomi, *Papyrus : répertoire de bibliothèques, d'archives et de documentation 1995-1996*, 2e éd. augmentée et mise à jour, CEP-Pilotes, 1995.

Bibliothèques et musées des arts du spectacle dans le monde, sous la dir. d'André Veinstein et Alfred S. GOLDING, 4e édition. Paris : Centre national de la recherche scientifique, 1992.

BON, François. « Lignes en ligne » (Propos recueillis par Jeanne Suhamy) dans *Au bonheur d'Internet*, n°hors-série de *Télérama*, [novembre 1997], p. 70.

Centre national du théâtre. *Guide-annuaire du spectacle vivant 1996-1997*. Paris : Centre national du théâtre, 1996. 949 p.

CHERDHAL, Elisabeth. « Les bibliothèques et le réseau, le réseau et les bibliothèques » dans *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*, p. 153.

Culture et recherche, n°56, janvier 1996, p. 4-5.

DUCLOY, Jacques. « Le nouveau rôle des bibliothèques dans le cadre d'Internet et des inforoutes » dans *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques*, Cercle de la librairie, 1996, p. 30.

ESPEROU, Maud. *Répertoire des bibliothèques spécialisées françaises*, paris, ABF, 1994.

GUITART, Cécil. «Redoc-Grenoble. Esquisse pour un bibliothèque des années 2000» dans *Les nouvelles technologies dans les bibliothèques* sous la dir. de Michèle Rouhet, p. 169-197.

JOANNIS, Claudette. *Les collections des arts du spectacle dans les musées*. Paris : Direction des musées de France, 1993. 130 p.

La lettre de la culture, 15 janvier 1997, p. 6-9.

MACHENZIE, John Owen. « Preservation of Digital Materials for Libraries » dans *European Research Libraries Cooperation*, vol. 6/1996, 4, p. 435-471.

MANDEL, Carol A. « Enduring Access to Digital Information : understanding the challenge » dans *Id.*, p. 453-464.

MELOT, Michel. « Collections littéraires, maisons d'écrivains et bibliothèques » dans *Collections patrimoniales, Bulletin des bibliothèques de France*, n°2, 1997, p. 29.

Ministère de la Culture et de la Francophonie. *Se documenter*. Paris : La documentation française, 1994.

Ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture. *Adresses des bibliothèques publiques : bibliothèques départementales de prêt, bibliothèques municipales*. 16e édition. Paris : Ministère de la Culture, octobre 1996. 127 p.

MOLLINE, Frédérique. « L'offre électronique du Service commun de la documentation de Lyon 3 » dans *Bulletin des bibliothèques de France*, 1997, n°3, *La bibliothèque électronique*, p. 29.

NOUGARET, Christine. « Classement et description : des principes à la pratiques » dans *La pratique archivistique française*, Paris, Direction des archives de France, 1993, p. 141-146.

PAILLEY, Jacky. « Du nouveau à La Villette, création d'un centre de ressources musique et danse » dans *Danser*, n°152, février 1997, p.28.

Pratique archivistique française. Paris : Archives nationales, 1993.

RENOULT, Daniel. « Digitisation and Preservation » dans *Id.*, p. 465-471.

SANTANTONIOS, Laurence. « Electre.com s'installe » in *Livre Hebdo*, n°265, 17.10.1997, p.44-45.

SANTANTONIOS, Laurence. « Au rendez-vous des bibliothécaires internautes » dans *Livres Hebdo*, n°265, 17 octobre 1997, p.64.

THOMPSON, Marie-Claude. *Les sources de l'histoire de l'art en France*. Paris, Association des bibliothécaires français, 1994.

VIVANT, Michel. « La recherche d'information sur les réseaux : problèmes juridiques » dans *La recherche d'information sur les réseaux*, ADBS, 1996, p. 178-179.

ZILLHARDT, Sonia. « CoBRA, une action concertée entre bibliothèques nationales » dans *Bulletin des bibliothèques de France*, n°1, 1996, p. 66-69.

ZILLHARDT, Sonia. « Conférence de l'IFLA à Copenhague » dans *Trajectoires*, n°16, p.19-20.

Documents électroniques

Association française de normalisation. (19 novembre 1997). *Le catalogue AFNOR*, [En ligne]. Adresse URL : <http://catafnor.afnor.fr/cgi-bin/CATAFcrit.cgi?ses=0&ver=F>

International Standart Organization. *ISO Catalogue*, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.iso.ch/infoe/catinfo.html>

¹ Miroir français : <http://ifla.inist.fr/>

¹ <http://www.let.una.nl/vg/sibmas.html>

¹ <http://mars.dtv.dk:8000/author>

- ¹ <http://www.ukc.ac.uk/library/special/html/specoll/theatre.htm>
- ¹ <http://www.cnrs.fr/Editions/frtheatr.html>
- ¹ <http://wwwperso.hol.fr/~yheure/>
- ¹ <http://www.up.com/70535>
- ¹ <http://www.wanadoo.fr/quiquoioiu/>
- ¹ <http://www.brookes.ac.uk/VL/theatre/index.html>
- ¹ <http://artswire.org/Artswire/www/dance/dance.html>
- ¹ <http://www-old.ircam.fr/divers/theatre-e.html#25>
- ¹ <http://www.culture.fr/culture/autserv/theatre.htm>
- ¹ <http://www.sciences-sociales.ens.fr/~gaudart/repertoiretheatre.html>
- ¹ <http://www.ina.fr/AeC/Theatre/index.fr.html>
- ¹ <http://clearinghouse.net>
- ¹ <http://www.univ-paris8.fr/up8/bibliotheque.html>
- ¹ http://www.univ-avignon.fr/rech/labo_theatre.html et http://www.univ-avignon.fr/rech/labo_theatre2.html
- ¹ <http://alor.univ-montp3.fr/GITApres.html> et <http://alor.univ-montp3.fr/CERRA/>
- ¹ <http://www.er.uqam.ca/nobel/c2545/theatral.html>. Voir aussi annexe ???
- ¹ <http://www.arts.gla.ac.uk/tfts/iftr/exec.html>
- ¹ <http://www.chez.com/robysavia/> et <http://wwwperso.hol/~fpetit/JOUVET/>
- ¹ <http://www.cyber-espace.com/webcamus> et <http://www.gatzke.org/corres.htm>
- ¹ Un guide existe déjà pour s'y retrouver, *Shakespeare resources on the Internet*,
<http://the-tech.mit.edu/Shakespeare/other.html>
- ¹ <http://www.ecna.org/enicpa/>

TABLE DES MATIERES

Introduction

Première partie : La recherche d'information sur les réseaux

1. 1. Les sources d'information et les outils pour les professionnels
 1. 1. 1. L'information professionnelle disponible sur le réseau
 1. 1. 2. Les serveurs de l'édition au service de la politique d'acquisition
 1. 1. 3. Nouveaux projets, nouvelles ressources
1. 2. Le patrimoine électronique
 1. 2. .1. Typologie des documents électroniques
 1. 2. 2. La conservation des documents électroniques
 1. 2. 3. Les questions juridiques
1. 3. Le service du lecteur
 1. 3. 1. Répertoires thématiques et listes de référence
 1. 3. 2. La recherche universitaire

Deuxième partie : Coopération et réseaux dans les bibliothèques patrimoniales

2. 1. Les modèles de développement des bibliothèques en réseau
 2. 1. 1. Principes généraux
 2. 1. 2. Expériences dans le domaine du patrimoine
2. 2. Le problème des ressources documentaires sur les arts du spectacle en France
 2. 2. 1. Les instruments de recherche traditionnels
 2. 2. 2. Quel système d'information sur les arts du spectacle en France ?

2. 3. Propositions pour un Réseau du patrimoine des arts du spectacle en France

2. 3. 1. Le projet de *Répertoire collectif de sources et de ressources sur les Arts du spectacle*

2. 3. 2. Elaboration de la base de données

2. 3. 3. La mise en réseau

Conclusion

Bibliographie

Table des matières